

VCEU séance du 9 juillet 2018  
Contribution à la première séquence des Assises de l'eau

Le comité de bassin de Corse réuni en séance plénière le 09 juillet 2018,

Ayant pris connaissance des objectifs du gouvernement dans le cadre de la première séquence des Assises de l'eau organisées par le ministère de la transition écologique et solidaire d'accompagner les communes afin d'améliorer les performances de leurs services publics d'eau et d'assainissement,

Saluant l'intérêt porté par M. Nicolas Hulot, ministre d'Etat, aux problématiques de l'eau en Corse notamment lors de l'atelier organisé le 29 mai dernier dans le cadre des Assises,

Remerciant de sa présence M. Launay, président du comité national de l'eau et coordonnateur général des Assises, et de son écoute durant les échanges intervenus en séance de ce jour mais aussi avec la chambre des territoires,

Souhaite que cette volonté de prise en compte des difficultés des collectivités dans l'exercice de leurs compétences eau et assainissement soit concrètement confirmée dans les procédures et les moyens des 11<sup>ème</sup> programmes,

Confirme sa vision intégrée de la politique de l'eau du bassin qui prône une gestion économe de la ressource en eau mais aussi la préservation des milieux aquatiques impactés par la croissance des usages, pour relever le défi de rendre les territoires résilients face au changement climatique,

Rappelle sa démarche d'élaboration d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique ambitieux encouragée par le ministre d'Etat Nicolas Hulot lors de sa visite en Corse,

Réitère sa demande que soient laissés aux agences de l'eau des moyens financiers et humains à la hauteur des missions qu'elles assument,

Demande de reconsidérer les conditions budgétaires dans lesquelles sont élaborés les 11<sup>èmes</sup> programmes afin de permettre le maintien d'interventions indispensables à la solidarité territoriale et à l'adaptation au changement climatique, deux enjeux majeurs pour la Corse, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de la DCE et du SDAGE,

Réaffirme les termes de sa motion du 11 octobre dernier, soutenue par l'Assemblée de Corse dans sa délibération 17/377 AC du 27 octobre 2017.